Ville de BAR-SUR-AUBE

DEMANDE DE SUBVENTION ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2027

Remarques importantes :

1° Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi du 1er Juillet 1901. Ces associations doivent être d'intérêt communal.

2° Les demandes de subventions devront être adressées à la Mairie de Bar-sur-Aube avant le 31 Décembre 2026.

3° Pour remplir correctement ce dossier, il peut être nécessaire de se reporter à la notice (annexe 2).

ATTENTION : une demande incomplète ne sera pas étudiée par la commission des finances

1. Identification de l'association sportive

Nom de l'association :

Objet de l'Association :

Adresse du Siège :

N° de Téléphone : Email :

Date de publication au J.O. : N° :

Date d'agrément ministériel :

LE BUREAU

	Président	Secrétaire	Trésorier
Nom et Prénom			
Adresse			
Téléphone portable ou fixe			
Adresse email			
Souligner le Nom de la personne à qui envoyer la correspondance. S'il s'agit d'un autre responsable, mentionner ses coordonnées ci-dessous :			

ASSURANCE
Nom et adresse de la Compagnie d'assurance :
Numéro de Police :
Joindre une copie de l'attestation d'assurance

Compte courant postal ou bancaire : joindre un RIB ou RIP (le libellé doit correspondre à l'intitulé de l'association).

2° La vie de l'association

Effectifs de l'association :

	Membres actifs	Membres honoraires	Mineurs
Bar-sur-Aube			
Hors Bar-sur-Aube			
Total			

Fédérations ou organismes auxquels est affiliée l'association :

Activités de l'association :

Nature	Nombre de participants

Réalisations particulières au cours de l'année 2026 :

Projets pour l'année 2027 :

3° Information sur l'aide matérielle et financière de la Ville

Occupation des équipements municipaux pour l'année 2026-2027

COSEC	=	h/semaine
STADE	=	h/semaine
Ancien Gymnase Lycée	=	h/semaine
Nouveau Gymnase Lycée	=	h/semaine
Salle Ancien Collège	=	h/semaine
Autres	=	h/semaine

Prise en charge par la ville des éducateurs

GE PSL 10 / APASSE 10	=	h/semaine
AUTRES	=	h/semaine

Demande de prêts de salles pour l'année 2027

A titre permanent :

A titre occasionnel :

Demande de prêts de matériel pour l'année 2027

A titre permanent :

A titre occasionnel :

Demande de prêts de véhicules pour l'année 2027

Mise à disposition de personnel technique

Tâches :

4° Volet financier

Subvention ordinaire de l'année précédente obtenue	
Subvention exceptionnelle de l'année précédente obtenue	
Subvention ordinaire demandée pour 2027 *(à compléter obligatoirement)*	
Subvention exceptionnelle demandée pour 2027 *(à compléter obligatoirement)*	

Budget et compte financier sont à joindre (annexe 1)

Joindre le compte-rendu de la dernière assemblée générale (rapport d'activités, rapport moral et d'orientation) ainsi que tout autre document permettant de justifier la demande de subvention.

Fait à , le
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Cachet de l'Association Signature du Président

****

Avis de la commission des finances :

Subvention proposée :